

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,
au Chef du Département des Affaires étrangères, N. Droz*

L

Paris, le 16 novembre 1892

Depuis 8 jours, le Ministre des finances, M. Rouvier est constamment sur la sellette; la Chambre a culbuté par des motifs électoraux le projet de réforme des droits sur les boissons; à coté de cela des questions politiques dont dépendait l'existence même du Ministère étaient soulevées; M. Rouvier n'avait manifestement guère le temps de s'occuper de la Conférence monétaire américaine et j'ai tenu d'autant plus volontiers à m'abstenir d'aller le voir que je comptais arriver à connaître sa pensée par une autre voie. Je me suis rendu hier soir chez M. Tirard, premier délégué français à la Conférence de Bruxelles, et lui ai demandé s'il avait maintenant des instructions.

M. Tirard a répondu qu'il courait depuis quinze jours à droite et à gauche sans pouvoir obtenir la moindre information sur les propositions des Américains ou de quelqu'autre puissance en vue de la Conférence de Bruxelles; il est donc dans l'obscurité complète, ou, tout au moins, il en est réduit à ses impressions personnelles qu'il a résumées à peu près comme suit:

M. Magnin a tort lorsqu'il émet l'opinion que la France aurait dû décliner l'invitation des Etats-Unis; comme il est certain que la conférence échouera, les Etats-Unis n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes de leur initiative, tandis que, si la France avait refusé, ils auraient fait retomber sur la France toute leur mauvaise humeur. Quant au fond de la question, la France n'a aucun intérêt à faciliter aux producteurs d'argent l'écoulement du métal blanc puisque la France est encombrée à l'intérieur de ses anciens écus, sans parler de ceux de la Belgique et de l'Italie, et que d'autre part la France a le bonheur d'avoir autant d'or qu'elle en veut ou qu'elle en a besoin, l'argent n'ayant pas chassé l'or de chez elle, contrairement à la loi Graham [*sic, pour Gresham*].

M. Tirard a ajouté qu'il avait cherché à voir M. Ribot pour savoir de lui sous quelle forme devait être présentée cette opinion; au point de vue politique, M. Ribot désire-t-il qu'on la formule carrément pour que les Américains se le tiennent dit une fois pour toutes ou bien M. Ribot désire-t-il que ce refus soit déguisé sous les formes les plus polies ou même qu'il ne soit pas formulé du tout, ce qui est encore une manière polie de ne rien faire? M. Tirard ne pouvant joindre

M. Ribot a provoqué à grand peine hier une réunion chez M. Rouvier. M. Ribot n'est pas venu et, pour la première fois, M. Tirard a pu entretenir, pendant quelques instants seulement, le Ministre des finances de la Conférence de Bruxelles.

M. Rouvier s'est déclaré d'accord avec le fond de l'attitude proposée par M. Tirard; mais n'a pu lui donner de direction quant à la forme. En ce qui concerne l'attitude à prendre par la délégation française à l'égard de propositions qui pourraient être faites pour modifier la convention de 1885¹ (l'*Union latine*), M. Rouvier n'a connaissance d'aucune ouverture de l'Italie; si elle fait des propositions, il faut l'écouter, mais ne pas prendre d'initiative; M. Magnin est beaucoup trop hostile à l'Italie en matière monétaire et pas plus le Conseil de Régence de la Banque de France que le Gouvernement ne sont disposés à suivre M. Magnin. Une dénonciation de l'Union latine pourrait devenir la conséquence de pourparlers imprudents; cette dénonciation serait une faute politique grave et serait, en outre, une faute économique, car l'Italie serait obligée d'emprunter pour payer ses écus; qui lui prêterait? On ne veut pas laisser faire d'emprunt italien à Paris et, si la France oblige l'Italie à faire un emprunt, c'est plus ou moins accepter que cet emprunt soit émis à Paris, ce qui ne se peut pas, car c'est la même chose que si la France achetait tout de suite de la rente italienne. Enfin et surtout, M. Rouvier a résumé comme suit en ce qui concerne l'Union latine: «*Ne faites rien qui m'oblige à apporter la question de l'Union latine devant le parlement français, car si la question est portée devant le parlement, l'Union est perdue, ce que nous ne voulons pas*».

Les déclarations de M. Rouvier me paraissent fort prudentes au point de vue de la politique générale. Je vais presque jusqu'à dire que la dénonciation de l'Union latine par la France peut amener la guerre. Je connais suffisamment le parlement français pour ajouter que M. Rouvier est dans le vrai lorsqu'il émet l'opinion qu'une discussion, même pour une modification de détail à la convention de 1885, amènerait pour ainsi dire nécessairement, inéluctablement, l'adoption d'une motion invitant le Ministère à dénoncer l'Union. Ce n'est pas l'intérêt actuel de la Suisse et je me permets de recommander une grande prudence à cet égard de la part de notre délégation.

M. Hanotaux, Directeur des Affaires commerciales au Ministère des Affaires étrangères, n'a encore aucun avis au sujet de la date de la réunion préliminaire des délégués de l'Union latine à Bruxelles. Mais le représentant de la Belgique à Paris m'a dit qu'il venait d'annoncer à M. Ribot que cette réunion préliminaire aurait lieu le 21 au Ministère des finances à Bruxelles; l'heure n'est pas encore connue. Veuillez en aviser télégraphiquement M. Cramer-Frey.

M. Tirard a reçu récemment la visite d'un jeune M. de Lavelaye se disant secrétaire général de la future conférence américaine, qui avait proposé la date du 19, mais M. Tirard s'était récrié et avait refusé de perdre 3 jours pour une réunion qui durera peut-être une demi-heure. Il serait prudent de *télégraphier* à M. Rivier pour tirer définitivement et officiellement l'affaire au clair.

J'ai eu l'honneur de recevoir ce matin les instructions et les pouvoirs du Conseil fédéral.²

1. Cf. DDS, vol. 3, nos 276 et 295.

2. Cf. PVCF du 15 novembre 1892 (E 1004 1/171, n° 4804).